



Commune de Serra di Ferro  
Cumuna di Sarra di Farru

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
8	11	10	05/03/2018

N° 18/2

**Objet : Port Jean-Baptiste TOMI**  
**Approbation du compte administratif 2017**

L'an deux mil dix-huit, le 16 mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur Antoine GIORGI.

**Présents** : Monsieur Jean ALFONSI, Madame Marie-Pierre BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Madame Ilana PERETTI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI, Monsieur Martin VALENTINI

**Absents ou excusés** : Monsieur Olivier BURESI

**Pouvoirs** : Madame Coralie MANCINI a donné pouvoir à Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Baptiste SANTONI

**Secrétaire** : Madame Marie-Pierre BARTOLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mars 2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017 du port Jean-Baptiste TOMI,

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017 du port Jean-Baptiste TOMI,

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Jean ALFONSI, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil, oui l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2017 du port Jean-Baptiste TOMI arrêté comme il suit :

	EXPLOITATION €	INVESTISSEMENT €
Dépenses	182 635,30 €	112 668,86 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>182 635,30 €</b>	<b>112 668,86 €</b>
Recettes	260 456,83 €	38 540,65 €
<b>Total des recettes</b>	<b>260 456,83 €</b>	<b>38 540,65 €</b>
Reprise du résultat antérieur + ou -	+ 122 734,52 €	+ 314 684,19 €
<b>Excédent</b>	<b>200 556,05 €</b>	<b>122 177,07 €</b>
Déficit	-	-

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

